

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2026-146

« COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2026, le mercredi 24 juin, à 18h00, le Conseil de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Lhuis, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 18 juin 2026 - Secrétaire de séance : Marcel JACQUIN

Nombre de membres en exercice : 85 - Nombre de présents : 71 - Nombre de pouvoirs : 8 - Nombre de votants : 79

Étaient présents et ont pris part au vote : Daniel FABRE, Liliane FALCON, Aurélie PETIT, Christian de BOISSIEU, Marie-Christine SEYTIER, Jean-Marc RIGAUD, Philippe BROYER, Jean-Pierre BLANC, Rémi CHRISTIN, Marine PELISSIER, Mohamed ABBES, Vincent MANCUSO, Elodie WIMMER, Dominique DELOFFRE, Lionel MANOS, Laurent BOU, Frédéric PELLEGRIN-ROMEGGIO, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Serge MERLE, Mireille MARTINEZ, Jean-Louis GUYADER, Clément TARPIN-LYONNET, Claire ANDRE, Emilie LAGRUT, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, Joël MATHY, Alexandre NANCHI, Yann GOAZIOU, Walter COSENZA, Jérôme GANDON, Patrice MARTIN, Emmanuel GINET, Alexandre JOUX, Jean-Pierre GAGNE, Danielle BERRODIER, Franck PLANET, Claire RAMONDOT, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Frédéric TOSEL, Patricia PONCEBLANC, Samir HABI, Franck VOLLAT, Emmanuel SIMONNET, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Fabien THOMAZET, Valérie CAUWET DELBARRE, Pascal COLLIGNON, Lionel CHAPPELLAZ, Franck CHAPITEAU, Béatrice DALMAZ, Yves VENÇON, Marie-Françoise PICOLO, Florence RIESSER, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Pascal VETTARD, Pascale VERSAUD, Morgan CORNEFERT, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Philippe BERTRON, Nathalie NOUET, Eric BEAUFORT

Étaient excusés et ont donné pouvoir : Daniel GUEUR (à Daniel FABRE), Stéphanie PARIS (à Liliane FALCON), Sylvie SONNERY (à Jean-Pierre BLANC), Eric MAITRE (à Denis JACQUEMIN), Estelle GROSCLAUDE (à Clément TARPIN-LYONNET), Gaël ALLAIN (à Emilie LAGRUT), Roseline PIRET (à Walter COSENZA), Alexia MACREZ (à Yann GOAZIOU)

Étaient excusés et suppléés : François COUROUBLE (par Danièle MAUFFREY)

Était excusé : Françoise GARIBIAN, Eric GAILLARD, Cécile VIGIER

Étaient absents : Serge GOMES, Lionel KLINGLER, Nazarello ALONSO

Objet : CTEAC : Programme et budget prévisionnel de l'année 2026-2027

Monsieur Jean-Pierre Blanc, membre du bureau, rappelle que dans le cadre de la Convention Territoriale d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC), de nombreuses actions ont été menées depuis le lancement de la convention en 2023. La convention triennale arrive à son terme en juin 2026. Un avenant, signé ce printemps par l'ensemble de partenaires signataires, prolonge la convention actuelle d'une année, jusqu'à juin 2027.

Au cours de l'année 2025-2026, cinq équipes d'artistes et de professionnels de la culture ont été accueillies sur le territoire de la CCPA. Les actions conduites dans ce cadre ont permis à plus de 1 400 personnes de rencontrer des artistes, de découvrir des œuvres et de participer à des temps de pratique accompagnés. Au fil des trois années de conventionnement, 39

communes ont été traversées par des équipes artistiques et plus de 4 500 habitants sont estimés avoir rencontré des professionnels de la culture.

Dans la continuité des années précédentes, un programme d'actions est mis en œuvre pour l'année scolaire 2026-2027. Cette quatrième année par avenant se déroulera de septembre 2026 à juin 2027. Six projets artistiques seront développés, en partenariat avec des équipes artistiques et des structures locales. Le programme annuel ainsi que le budget prévisionnel ont été présentés et validés lors du comité technique qui s'est tenu le 12 mai 2026.

Comme pour les précédentes éditions, les actions proposées visent à favoriser la rencontre entre les publics et les artistes, à permettre une découverte active des pratiques artistiques grâce à l'accompagnement de professionnels, et à enrichir les connaissances culturelles et scientifiques des participants. Le programme complet avec le budget prévisionnel détaillé est joint à la présente délibération.

Le budget prévisionnel s'élève à 106 400 €, avec le soutien financier de la DRAC, de la Région Auvergne Rhône-Alpes et de plusieurs partenaires, à hauteur de 54,50%. La participation de la CCPA est de 48 435 €, soit 45,50%.

Budget prévisionnel et plan de financement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant demandé
Prestations artistiques	84 000 €	Etat (DRAC Auvergne-Rhône-Alpes)	30 000 €
Actions supplémentaires (coordination locale, communication, mobilité, actions annexes)	22 400 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes	12 000 €
		Dispositif ADAGE (Education Nationale) <i>Aides aux écoles et établissements participants</i>	4 615 €
		Pass Culture (DRAC AuRA) <i>Aide aux collèves participants</i>	350 €
		Compagnie Nationale du Rhône	8 000 €
		Fondation La Poste	3 000 €
		Autofinancement CCPA	48 435 €
TOTAL	106 400 €	TOTAL	106 400 €

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le programme et le budget prévisionnel ;
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tous les documents se rapportant au programme annuel ;
- AUTORISE le président à demander les subventions correspondantes auprès de l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Ain, d'autres partenaires et de répondre aux appels à projets auxquels la collectivité est éligible.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 02/07/2026

Publiée

06 JUIL. 2026

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

